



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative:
Observatoire de la Recherche Juridique (ORJURIS)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Toulouse 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure fédérative :

Observatoire de la Recherche Juridique (ORJURIS)
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Observatoire de la Recherche Juridique (ORJURIS)

Nom du directeur : Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposé(s) par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, Représentant CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Vendredi 18 décembre 2009 : audition de la directrice de l'observatoire.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'Université de Toulouse 1-Capitole a proposé dans le précédent contrat quadriennal la création d'un Observatoire de la recherche juridique (ORJURIS) dont le but est de mettre en place une structure de valorisation afin de consolider et de faire connaître la qualité de la recherche juridique à l'université de Toulouse¹.

- Equipe de Direction :

L'Observatoire de la recherche juridique est dirigé par Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

Unités membres de la structure fédérative au 1^{er} janvier 2011

Label et n°	Intitulé de l'unité	Responsable	Etablissement de rattachement support	Domaine scientifique principal (cf nomenclature)
Ea 780	Centre du Droit des Affaires	Mme Saint-Alary Houin	UT1	7
EA 1920	Centre de Droit Privé	M. Rozes	UT1	7
EA 1918	Centre d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles et Politiques	M. Roussillon	UT1	7
EA 789	Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques	M. Krynen	UT1	7
EA 4176	Groupe de Recherche sur la Sécurité et la Gouvernance	M. Martin	UT1	7
EA 785	Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication	M. Regourd	UT1	7
EA 1919	Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction	M. Tomasin	UT1	7
EA 4211	Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé	M. Blanquet	UT1	7
EA 786	Théorie des Actes et du Contrôle des Institutions Publiques	Mme Hecquard-Théron	UT1	7
	Institut de recherche en droit Social	M. Arseguel	UT1	7
	Institut Fédératif de Recherche : Mutation des normes juridiques	M. Larrieu	UT1	7
ED 170	Ecole Doctorale de Sciences Juridiques et Politiques	M. Nicod	UT1	7



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Cet observatoire est une structure fédérative qui poursuit un objectif important qu'est la valorisation de la recherche dans le domaine juridique.

Toutefois, les missions imparties à cet observatoire sont disparates et trop ambitieuses au regard des moyens mis en œuvre :

- Un objectif tel que le classement des revues juridiques dépasse les capacités d'investigation de cette structure et doit être pris en charge par d'autres institutions bien plus importantes (AERES, CNRS).

- La valorisation de la recherche menée par l'IFR ne nécessite pas la mise en place d'une seconde structure fédérative qui regroupe les mêmes participants que l'IFR.

- Le soutien à la publication des travaux des jeunes chercheurs ne peut rentrer dans la mission d'un tel observatoire.

- Une étude de l'insertion professionnelle des docteurs en droit, indispensable, n'a en revanche pas été engagée à ce jour.

- Une évaluation de l'impact de la recherche juridique sur l'évolution des normes est très intéressante, mais une telle étude pourra-t-elle être menée dans un délai raisonnable, compte tenu des moyens mis en œuvre par cet observatoire ?

- Points forts et opportunités :

Cet observatoire peut être un outil utile de dialogue et d'échanges entre les chercheurs des différents centres de recherche de l'Université de Toulouse 1, permettant ainsi d'éviter un cloisonnement des chercheurs alors que les thématiques développées par chacun des centres se recoupent. Les modalités de fonctionnement sont très souples, et n'imposent pas de contraintes administratives aux participants.

- Points à améliorer et risques :

Une clarification des objectifs poursuivis par cet observatoire est indispensable.

- Recommandations au directeur de l'unité :

L'objectif le plus raisonnable porte sur un inventaire complet et exhaustif des recherches menées par chacun des chercheurs impliqués dans cet observatoire. La promotion de cette recherche à l'égard des milieux professionnels mérite d'être soutenue, notamment par la mise en place de sites web. L'observatoire peut aussi jouer un rôle dans l'évaluation de la qualité de la recherche de chaque centre, en vue d'une accréditation future (label qualité).



- Appréciation sur le projet :
 - Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le classement des revues juridiques n'est pas réalisable au regard des moyens mis en œuvre ; l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs est un aspect intéressant du dossier, distinct des autres objectifs affichés, et supposant des moyens d'investigation propres (enquêtes auprès des docteurs, sur une période à définir, et non recensement des travaux des enseignants chercheurs affiliés aux différents centres).

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les moyens matériels et financiers sont dérisoires, et se limitent à des contrats de recherches conclus avec deux doctorants. Dans ce contexte, il peut être souhaitable de maintenir cette structure fédérative, qui permet d'impliquer des doctorants dans l'activité des centres de recherches.

- Originalité et prise de risques :

L'objectif le plus ambitieux et le plus intéressant est de mesurer l'impact de la recherche juridique sur l'évolution des normes. La réalisation de cet objectif supposerait à l'évidence des moyens matériels plus importants que ceux de lors du précédent quadriennal.

- Conclusion :

- Avis :

Il serait regrettable de mettre fin à une action engagée sous le précédent contrat quadriennal mais n'ayant pas été menée à son terme. Sans doute, la mission impartie à cet observatoire est-elle trop ambitieuse au regard des moyens dont il dispose. Aussi, la raison commande-t-elle de concentrer son effort sur l'un des axes proposés. En réduisant ainsi la voilure, l'Université s'assurerait d'un outil vraisemblablement plus performant.

- Points forts et opportunités :

Le projet est de nature à servir deux objectifs stratégiques pour les Facultés de droit : d'une part, la valorisation de la recherche juridique qui est un défi majeur pour ces Facultés de droit et, d'autre part, une évaluation souhaitable de l'impact et de la portée de cette recherche juridique.

- Points à améliorer et risques :

La trop grande diversité des missions annoncées, et l'avancement limité des enquêtes menées à ce jour doivent conduire à une réduction des objectifs à atteindre.

- Recommandations :

Prévoir un échéancier adapté et limité au prochain contrat quadriennal, pour éviter de reporter sur un troisième édition les objectifs à atteindre.